Section de la Vienne

N°63

Solidairesfinancespubliques.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr

LE « PHARE-CI » POITEVIN

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinion

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES

UN SYNDICAT POUR TOUS LES AGENTS

août 2023

GMBI : L'OBLIGATION DE PASSER PAR INTERNET N'EST PAS PASSÉE !

GMBI : LES SERVICES TOUCHENT LE FOND !

Sommaire :

- Édito
- SDIF : sous le soleil de beaux dégâts
- SIP : un séminaire expiatoire
- site de Slovénie : entrer n'est pas gagner

ÉDITO

En cette rentrée il a paru opportun de faire un retour sur des évènements subis par certains services au 1er semestre 2023. Aucun service n'est épargné par les difficultés, en premier celle du manque d'emplois, aussi bien dans les sphères de gestion publique qu'en gestion fiscale ou en service de direction.
Mais certains ont été davantage au cœur de l'actualité en ce début d'année. C'est pourquoi ce numéro traitera davantage des conséquences de GMBI sur les services.
La situation du SGC de Poitiers extérieur faisant l'objet d'une attention particulière de la part de la formation spécialisée au CSAL (ex CHS), elle fera l'objet d'un point spécifique dans un prochain numéro.

Sur le point des emplois, Solidaires Finances Publiques dénonce le cynisme de la communication de la DG sur Ulysse qui mentionne la création de 250 emplois quand il s'agit en fait que de n'en supprimer 250 de moins que prévu initialement !

Si l'environnement professionnel a été impacté par des causes exogènes telles que le mouvement social lié à la réforme des retraites, l'inflation ou l'absence de revalorisation significative à la hauteur de la perte de pouvoir d'achat depuis 20 ans, il a été également directement et fortement frappé par des décisions des pouvoirs administratifs avec un point commun entre toutes : mettre la charrue avant les bœufs.

En effet, le constat est sans appel : à chaque réforme les applicatifs informatiques ne sont pas au rendez-vous dès leur mise en place. Soit ils ne sont pas suffisamment adaptés, soit ils multiplient les indisponibilités, quand ils ne cumulent pas les deux. La mise en place de GMBI en est un exemple percutant.

Solidaires Finances Publiques dénonce la méthode assumée de la DG qui consiste à livrer des applicatifs non aboutis considérant que ce sont l'activité et les remontées du réseau qui permettront d'améliorer le produit. Car cette méthode ne génère que souffrance des utilisateurs et des usagers.

Les choix structurants opérés par la DG ne se limitent pas à l'informatique. Toujours avec GMBI, la volonté d'obliger les propriétaires à déclarer l'occupation de leurs biens uniquement par la voie électronique, en interdisant tout support papier, est une catastrophe pour nombre d'usagers, le plus souvent âgés et en mobilité réduite. C'est pourtant cette population qui s'est présentée en masse aux guichets des centres des finances publiques.
Il a fallu que les organisations syndicales mettent sur la place publique la vraie vie des personnels et la vraie vie des contribuables pour que la DG daigne comprendre (mais sans l'admettre) l'inadaptabilité de ses choix.
Mais au final les premières victimes de ceux-ci sont les agentes et les agents, les contribuables mais aussi les directions locales qui ont dû confectionner dans l'urgence leur propre imprimé pour essayer d'absorber le flux de réception. Les reports d'abord au 31 juillet puis au 10 août sont un aveu d'échec de la par de la DG.

Pour Solidaires Finances Publiques, la question est désormais de savoir jusqu'à quand les personnels seront en capacité d'absorber ces incuries administratives. Car le risque psycho-social est majeur.
La politique de l'autruche affichée par la DG (dire que tout va bien alors que rien ne va plus) n'est pas viable dans le temps.

Solidaires Finances Publiques appelle les agentes et les agents à des actions collectives d'ampleur pour faire changer la politique du pouvoir administratif en prenant mieux en compte les besoins tant des usagers que des personnels.

ADHÉRER...
C' EST ICI!

SDIF : SOUS LE SOLEIL DE BEAUX DÉGÂTS

Une actualité publiée sur Ulysse le 16 juin dernier a ulcéré les personnels du SDIF de Poitiers.

Pour la DG, *« **le rythme de croisière**, avec une intégration mensuelle des autorisations d'urbanisme qui restent la principale source de surveillance est enclenché pour les démarches foncières et de taxe d'urbanisme. l'exploitation quotidienne par les services des nouvelles actions intervenues (déclarations à traiter dans Evaloc, fiches à fiabiliser dans Surf, dossier à contrôler dans gestion TU) est intégrée aux processus de gestion »*.

De quel rythme de croisière parle-t-on ?

- Quand plus de 2300 e-contacts restent à traiter au 16 juin 2023 au SDIF de Poitiers ?
- Quand l'afflux de réception ne diminue pas ?
- Quand l'application Evaloc n'a même pas d'outil de requêtage pour connaître le stock réel de déclaration à traiter ?

Ce que ne dit pas la DG, c'est que l'éclatement des locaux est toujours aussi incompréhensible pour les usagers et génère de nombreuses sollicitations, que pour les copropriétaires tous les lots ne sont pas clairement identifiables (comme les paliers par exemple) du fait du nombre limité de possibilités de descriptions dans MAJIC.

Ce que ne dit pas la DG, c'est que l'intégration des piscines dans le cadre du « foncier innovant » génère d'autres déclarations par les usagers qui augmentent nécessairement le temps de la prise en charge.

Ce que ne dit pas la DG, c'est qu'une grande partie des difficultés d'aujourd'hui provient du choix délibéré de celle-ci de suspendre les relances pendant plusieurs mois lors du passage de Lascot à Surf puis de les envoyer toutes d'un seul coup.

Ce que ne dit pas la DG, c'est que le choix assumé d'obliger les usagers à faire leur déclaration par voie numérique génère beaucoup d'incompréhension, de colère et d'exacerbation de la part des usagers.

Ce que ne dit pas la DG, c'est que la déclaration en ligne a fusionné les déclarations foncières et de taxe d'urbanisme en un seul fichier d'une cinquantaine de pages qu'il faut toutes passer pour valider sa demande. Quelle personne normalement constituée peut croire que l'usager va aller au bout du processus sans solliciter les services ?

Ce que ne dit pas la DG, c'est que les relances en masse provoquent des réactions ulcérées des usagers qui la reçoivent alors qu'ils ont déjà déposé leur déclaration mais qu'elle n'a pas plus être traitée dans des délais raisonnables. Cette réaction est d'autant plus vive qu'un montant estimatif de hausse de taxe foncière est indiqué.

Ce que ne dit pas la DG, c'est que la date D4 étant passée, les modifications opérées dans le cadre de la révision foncière ne concerneront que la taxe foncière 2024 ce qui n'est pas clairement stipulé dans le courrier d'information de rehaussement de la taxe foncière adressé aux usagers qui ne vont pas manquer de solliciter à nouveau les services à l'automne.

C**e que la DG ne dit pas au final,** c'est son total manque d'anticipation de la croissance exponentielle des contacts (aggravé par une communication défaillante) quel que soit le canal qui portent sur :

- la confusion entre déclarer les occupants et croire qu'il faut redéclarer les surfaces et nombre de pièces des locaux d'habitation (maison et dépendantes , appartements)
- les incompréhensions relatives au droit de propriété (donation-partage, usufruit, nu-propriété, indivision…)
- la méconnaissance des biens acquis dans les propriétés divisées en lots, (dépendances loggias, terrasses, balcons, paliers, caves, greniers, espaces de stationnement couverts, extérieurs... liés aux appartements)
-la déclaration de changement d'affectation d'anciens locaux professionnels transformés en locaux habitation et donnés en location
- les modifications du nombre de pièces, surfaces, éléments de confort, état d'entretien et affectation des locaux après réaménagements intérieurs non soumis à demande d'autorisation d'urbanisme .
- les demandes de réunions ou de divisions de locaux,
- le signalement de démolition totale de dépendances très anciennes,
- la réception de courriers et mails annonçant un montant estimatif de la prochaine TF sans tenir compte des exonérations temporaires de 2 ans applicables, les termes de rehaussement ou d'absence de déclarations déposées employés génèrent des réactions d'inquiétude, d'incompréhension et de colère (termes injustifiés dans un grand nombre de cas),
- l'impact de la détection des piscines non déclarées, la DG n'ayant pas préparé la livraison de nouveaux applicatifs de surveillance et de gestion opérationnels.

La DG a également largement failli dans le passage de Lascot à Surf :
Il n'existe pas de possibilité de filtrage du flux d'entrée des autorisations d'urbanisme. Du coup, les usagers reçoivent des mails de demande de date prévisionnelle d'achèvement des travaux pour des opérations sans incidence fiscale (pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture, réfection toiture, clôtures, ravalement de façades etc.)
Lascot permettait un tri avant de démarrer le processus de relance, pas SURF.

Les demandes de mise à jour des évaluations foncières exprimées par les propriétaires, après avoir visualisé les descriptifs de leurs biens, doivent être traitées par les agents en créant des fiches de surveillance dénommées FDV/VSL : l'usager est informé de l'ouverture de la possibilité de déclarer les bonnes informations via leur espace en ligne « gérer mes biens immobiliers » : une pastille déclaration foncière attendue est activée. Problème (un de plus) : la nouvelle mouture dématérialisée du formulaire n'est pas accessible pour l'usager. Il est donc décidé dans l'urgence à un retour au bon vieux support papier qui a généré une augmentation considérable du travail de saisie manuelle dans MAJIC (ce qui n'a vraiment plus rien de magique…). Sans compter, les usagers qui ne reviennent pas consulter GMBI dans l'attente de la mise à jour.…
Le nombre de fiches en anomalies à traiter manuellement explose, mais avec quels agents et avec quel temps pour les traiter ?

EVALOC : **on touche le fond**. Les travaux de résolution des problèmes étaient toujours en cours mi-juillet et le délai de livraison d'un outil utilisable de manière optimale reporté sine die. Les déclarations dématérialisées déposées devraient être imprimées chaque jour dans un monde idéal et saisies manuellement (sic) alors que les modes de recherches ne sont pas vraiment opérationnelles en étant limitées par références cadastrales, (et pas par personnes ou par invariants)

La taxe d'urbanisme reste la grande inconnue car pour le moment, le temps manque pour s'y plonger (pas facile de plonger quand on est déjà au fonds de la piscine)

Dans ces conditions, le rythme de croisière est un rythme...amphibie et pour de longs mois.

Le message du 16/06/2023 dans lequel la DG s'auto-congratule a été pour les personnels une lamentable pitrerie. Il a démontré le niveau de totale déconnexion de la réalité du travail des agents et des besoins d'accompagnement des usagers.

Comment les accompagner à utiliser des applicatifs non aboutis, dont les mises à jour sont incertaines ?

Non seulement les agentes et les agents se sont sentis insultés par ce message qui nie totalement la réalité du terrain, mais dans son message du 27 juin à aucun moment le Directeur général, bien qu'il a remercié les personnels pour leur implication, n'a fait de mea culpa sur certaines de ses décisions qui sont pourtant le fait générateur des difficultés d'aujourd'hui.

Et que la directrice du projet GMBI estime au journal le Figaro dans un article du 23 juin 2023 que le nombre d'appels est acceptable alors qu'un nombre record est inabouti est tout aussi insupportable.

Il en résulte un risque psychosocial majeur pour les personnels du SDIF et leur santé. Le Directeur général a l'obligation pénale de protéger la santé de ses personnels. Les mots ne suffisent plus, il faut des actes. La sécurité des personnels ne peut se limiter à celles des agentes et agents nomades. La santé de tous les personnels quels que soient leurs emplois doit être une priorité absolue.

C'est pourquoi les agentes et agents du SDIF réclament de manière urgente :

- des recrutements pérennes (et non de simples vacataires à former sur un temps court) à la hauteur des besoins,
- la fin de l'illusion du tout numérique et la scission des déclarations foncières et de taxe d'urbanisme sur la base de ce qui existait précédemment,
- la suspension des lettres d'information sur les estimations de hausse de taxe à l'hiver 2024 puisqu'elles ne pourront plus concerner que la taxe foncière 2024,
- la suspension des relances le temps que le stock soit résorbé et leur injection ensuite au fur et à mesure en fonction de la date de dépôt du permis de construire et non d'un seul jet comme cela s'est produit au printemps 2023,
- une revalorisation indemnitaire conséquente pour compenser les préjudices moraux et en matière de santé subis aujourd'hui, et pour reconnaître les qualifications acquises et à acquérir en matière de taxe d'urbanisme

SIP : UN SÉMINAIRE EXPIATOIRE

La Direction locale a organisé un séminaire sur le SIP de demain (dont la présence des agentes et des agents de tous les SIP était obligatoire) le 27 juin 2023.

Dans ses propos liminaires, la Directrice a expliqué que la date choisie n'était certes pas la plus appropriée, qu'elle avait été envisagée plus tôt mais que la publication tardive de la note de la DG avait contraint la direction à ne l'organiser que fin juin.

Lors de ce séminaire étaient présents notamment Marie-Hélène Bovery, Déléguée du Directeur Général pour l'interrégion Sud-Ouest, et Grégory Berthelot, Sous-Directeur GF1 - Sous-Direction des Particuliers.

Les personnels des SIP et EDR accueil, épuisés par les lourdes charges actuelles dont l'accroissement exponentiel de la réception pour cette période de l'année, exaspérés par la date choisie (à 3 jours de l'extraction ILIAD des déclarations alors que nombre d'entre elles restaient à saisir) et le caractère obligatoire de leur présence, ont été particulièrement mis en colère par la présentation tronquée des charges du SIP faite par la Direction.

En effet, celle-ci (relayant ainsi en bon soldat très fidèlement le discours de la DG) relève une baisse de charges liée à la suppression de la taxe d'habitation principale et de la redevance audiovisuelle, mais a aucun moment ne présente les charges liées aux différentes listes à exploiter qui se multiplient et s'étoffent, passant sous silence la réalité du quotidien des agentes et agents.

Du coup, ceux-ci ont pris la parole pour parler du SIP d'aujourd'hui avant d'envisager le SIP de demain. Ils ont pu exposer les difficultés qui provoquent leur souffrance (sur les conditions d'accueils, les indisponibilités informatiques récurrentes, les listes pléthoriques à traiter, la fraude déclarative etc.), avec des interventions empruntes de dignité et d'émotion, tant de représentant.es de gros SIP que d'antennes ou d'EDR accueil.

Le sous-directeur a tenté de leur répondre. Mais continuant de porter la politique de la DG en niant la réalité du terrain, il a provoqué la colère quand il a expliqué que les difficultés d'aujourd'hui (liées essentiellement à GMBI dans des conditions déplorables) ne pouvaient pas être anticipées.

Pour Solidaires Finances Publiques, les difficultés d'aujourd'hui étaient bien anticipables. Le choix de la DG d'obliger les propriétaires à utiliser exclusivement le numérique pour effectuer leur déclaration d'occupation nie la réalité de l'illectronisme d'une partie de la population et ne pouvait que conduire à un afflux de sollicitations.

Et dire que cet afflux ne pouvait pas être anticipé est en mensonge puisque Solidaires Finances Publiques avait alerté la Direction générale sur les difficultés générées par ce choix tout numérique dès novembre 2020.

Mais ce qui accentue les problèmes rencontrés lors de cette campagne GMBI, c'est le cumul de toutes les erreurs et errances dont est capable l'administration : communication faite à l'économie, à la fois inadaptée et contre-productive, applications GESTODL et GMBI non finalisées, refus de toute écoute des personnels et de leurs représentants, croyance en un dogme techno-solutionniste forcément salvateur…

Le résultat est que ce sont les propriétaires et les personnels qui en subissent aujourd'hui directement les conséquences. Sans parler des autres usagers qui du fait de l'accaparement des forces de travail lié à GMBI recevront peut-être leur avis d'imposition en retard (faute de saisie de leur déclaration au 30 juin) alors qu'ils ont pourtant déposé dans les délais.
Et que le travail qui n'a pas pu être réalisé à temps aujourd'hui forge les sollicitations de demain.

Pour Solidaires Finances Publiques, ce séminaire a au moins eu le mérite de permettre aux agentes et agents des SIP et EDR accueil de s'exprimer. Si cela ne résout rien, cela permet au moins de momentanément les soulager. Et le sous-directeur de Bercy est reparti « habillé pour l'hiver ».
Mais pour Solidaires Finances Publiques, il s'agit bien d'une autre vision du service public qu'il faut avoir, qui respecte à la fois les citoyennes et les citoyens usagers et les personnels.
La vision technocratique d'une DGFiP fantasmée par nos instances dirigeantes doit cesser !

SITE DE SLOVÉNIE : ENTRER N'EST PAS GAGNER

Dans la nuit du 29 au 30 juin dernier, le site de la rue de Slovénie a été la cible d'une effraction par des personnes profitant des troubles et des attaques contre des commerces du quartier pour tenter de cambrioler la DGFiP. Fort heureusement, le feu n'a pas été mis dans les locaux, car la préoccupation unique des malfrats étaient de trouver des espèces. Il faut croire que les réformes en cours au sein de la DGFiP (et notamment le zéro cash) n'a pas encore infusé dans l'ensemble de la population !
Il n'en demeure pas moins que cette effraction a choqué les collègues tant de l'accueil que du SDIF qui sont au rez-de-chaussée.

Solidaires Finances Publiques tient à souligner que passé un bref moment de flottement tout à fait compréhensible, la direction locale a pris les bonnes décisions dans l'urgence.

Mais les conséquences de cette intrusion sont un rideau de fer et une porte principale hors d'état.
Les personnels d'accueil doivent donc travailler depuis dans des conditions d'accueil dégradées, avec pendant un mois un seul et unique point d'entrée pour le public et pour le personnel. Et ce en pleine période d'accroissement significatif du nombre de réceptions du fait de GMBI, en l'occurrence de nombreuses personnes âgées parfois avec des difficultés de mobilité. Et ils ont dû aussi supporter pendant la réception le bruit intense lié aux travaux de réparation.

Pour Solidaires Finances Publiques, si la direction locale n'est bien évidemment pas responsable de l'effraction, la DGFiP a une grande part de responsabilité sur les conditions de l'afflux de réceptions (pourtant envisageable) avec l'obligation des propriétaires de déclarer les occupants de leurs locaux.

Avec plus de 70 % de participation aux élections professionnelles, les agentes et les agents de la DGFiP ont rappelé leur attachement à la démocratie sociale.
Solidaires Finances Publiques a été au niveau national conforté comme première organisation syndicale en réunissant 20227 voix (32,92%) au comité social administratif de réseau, prouvant ainsi l'attachement des personnels à un syndicat de proximité, force de proposition et combatif.
Dans la Vienne aussi la liste Solidaires Finances Publiques est arrivée en tête des suffrages.

Voter c'est bien, adhérer c'est pas mal non plus !

Tu fais peut-être partie de ces collègues qui ont voté pour notre organisation syndicale. Tu as sans doute remarqué que nous mettons un point d'honneur à faire vivre notre syndicalisme au quotidien au plus près de nos collègues. C'est un syndicalisme à la fois de terrain et technicien, qui n'a de cesse de défendre individuellement l'ensemble de ses adhérentes et adhérents dans le respect du collectif.

Le vote était une étape, un corollaire indispensable pour nous témoigner de ta confiance. C'était également le moyen de te rencontrer, de te défendre, de t'accompagner et te représenter.

Un syndicat d'adhérentes et d'adhérents

Notre organisation syndicale ne pourrait exister sans ses adhérentes et adhérents. Nous sommes viscéralement attaché·es à notre indépendance et c'est pour cela que nos ressources proviennent des adhésions

Pense à toi...

De ton côté, adhérer c'est être informé, défendu, accompagné, formé, écouté tout au long de ta carrière. Tu recevras ainsi ton journal l'Unité et d'autres publications réservées aux adhérentes et adhérents, tu accéderas en primeur aux compte-rendus et aux premières informations sur la DGFiP. Tu pourras accéder au Guide Pratique de l'Agent qui te permet de connaître tes droits, à notre simulateur de rémunération « la bonne paye », mais aussi te faire aider pour la préparation des oraux des concours de la DGFiP...

...Et au collectif DGFiP

Adhérer c'est contribuer à un collectif, en participant à ton rythme et tes envies à la vie de ton organisation syndicale. C'est aussi un moyen de t'exprimer pour dénoncer les difficultés de tes conditions de travail, de pouvoir évoquer tes missions, de participer à la vie de ta section pour faire évoluer nos revendications, et d'être nommé en tant qu'expert dans les instances de dialogue social pour défendre, face à l'administration, les agentes et agents de la DGFiP sur un sujet qui te concerne et que tu connais.

ADHÉRER C'EST ÊTRE UTILE !

ADHÉRER... C' EST ICI!

SECTION :

860 Vienne

Bulletin d'adhésion 2023

coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement

Solidaires Finances Publiques

IDENTIFIANTS

N°DGFiP (6 chiffres) …....……...……. **N° ANAIS** (10 chiffres)……...…….

NOM d'usage _____ **Prénom** _____

NOM de naissance _____ **Date de naissance** _____

Cadre ……...……. Grade ……...……. échelon……...…. Date de prise de rang……...…….

Informations professionnelles

Service :_____

Site : _____

Temps partiel : …… %

@ : _____

Tél :_____

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso. :_____

_____

_____

_____ _____

@ _____

Tél : _____

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Montant de la cotisation : _____

Pour nous contacter : solidairesfinancespubliques.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr
Patrick FORGET: secrétaire de section, Tel : 05.49.38.25.43
PCRP, 15 rue de Slovénie, BP 565, 86021 POITIERS CEDEX
Site national : contact@solidairesfinancespubliques.org